Agriculture, Pêcheries et Alimentation Québec

ENREGISTREMENT OBLIGATOIRE DES PROPRIÉTAIRES D'ABEILLES

Loi sur la protection sanitaire des animaux (L.R.Q., c. P-42)

Au Québec, tout apiculteur a l'obligation de s'enregistrer conformément à la règlementation en vigueur. Pour ce faire veuillez retourner ce formulaire dûment rempli et signé avant le 1er juin 2022, accompagné d'un chèque ou mandat poste établi au montant de 18,64 $ et adressé à l'ordre du ministre des Finances à l'adresse suivante :

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (Service des permis)
200, chemin Sainte-Foy, 11e étage Québec (Québec) G1R 4X6

Pour toute information, communiquer au 1 800 463-6210 ou (418) 380-2130

IDENTITÉ DU PROPRIÉTAIRE VISÉ PAR L'ENREGISTREMENT

(Signaler tout changement aux renseignements dans les 30 jours)

Langue de correspondance

Français ☐ **Anglais** ☐

Nom et prénom du responsable

Exploitant

Nom sous lequel les activités sont exercées (Raison sociale)

Adresse postale (numéro, rue, app., CP, etc.)

Municipalité **code postal**

Téléphone **Télécopieur**

Adresse de courrier électronique

No d'entreprise du Québec (NEQ) (s'il y a lieu)

RENSEIGNEMENTS SUR LE NOMBRE DE RUCHES ET LES ACTIVITÉS EXERCÉES

Nombre de ruches habitées par des abeilles le plus actuel **dans l'intervalle du 1er avril au 1er juin 2022** dont vous êtes propriétaire : _____

Types d'activités exercées **autres que la production de miel** : ☐ Vente de reines ☐ Vente de nuclei ☐ Pollinisation commerciale ☐ Apiculture urbaine*

***** *Cocher cette case si vous considérez effectuer principalement de l'apiculture urbaine et que vos ruches sont en majorité situées en ville (en milieu urbain) pour produire du miel.*

RENSEIGNEMENTS SUR LES SITES DE RUCHERS PAR MUNICIPALITÉ ET VOCATION

Toutes les municipalités où séjournent des ruches en cours d'année doivent être énumérées dans le tableau. Vous devez spécifier s'il s'agit d'un site dédié à l'hivernage, à la production de miel ou à des activités de pollinisation commerciale. Un site peut-être utilisé pour plus d'une activité. Au besoin, utiliser une feuille supplémentaire et la joindre à l'envoi.

Municipalité, MRC, région		Hivernage[1] (nombre de sites)	Production[2] (nombre de sites)	Pollinisation[3] commerciale (nombre de sites)
Exemple : Saint-Hyacinthe, MRC des Maskoutains, Montérégie		0	4	1

Cochez si suite au verso ☐

Je déclare que les renseignements fournis sont véridiques. En foi de quoi, j'ai signé le présent formulaire :

Nom de la personne autorisée à signer **Signature** **Année** **Mois** **Jour**

[1] **Hivernage** : Site ou caveau utilisé en hiver pour rassembler et hiverner des ruches.
[2] **Production** : Site utilisé par le propriétaire durant la saison estivale pour la production de miel. À cette catégorie sont associés les sites temporaires utilisés au printemps ou à l'automne, avant ou après la miellée.
[3] **Pollinisation** : Site où sont transportées des ruches pour permettre la pollinisation de cultures moyennant une rénumération pour l'apiculteur.

NO DE DOSSIER (Usage interne)

Conserver avec votre registre une copie du présent formulaire rempli et signé.

RENSEIGNEMENTS SUR LES SITES DE RUCHERS PAR MUNICIPALITÉ ET VOCATION (SUITE)

Municipalité, MRC, région		Hivernage[1]	Production[2]	Pollinisation[3] commerciale
Exemple : Saint-Hyacinthe, MRC des Maskoutains, Montérégie		0	4	1

S'il y a lieu, nombre de feuille supplémentaire _____

[1] **Hivernage** : Site ou caveau utilisé en hiver pour rassembler et hiverner des ruches.
[2] **Production** : Site utilisé par le propriétaire durant la saison estivale pour la production de miel. À cette catégorie sont associés les sites temporaires utilisés au printemps ou à l'automne, avant ou après la miellée.
[3] **Pollinisation** : Site où sont transportées des ruches pour permettre la pollinisation de cultures moyennant une rénumération pour l'apiculteur.

Feuille supplémentaire no _____

NOM ET PRÉNOM DU RESPONSABLE: ____

RENSEIGNEMENTS SUR LES SITES DE RUCHERS PAR MUNICIPALITÉ ET VOCATION

Municipalité, MRC, région		Hivernage [1]	Production [2]	Pollinisation [3] commerciale
Exemple : Saint-Hyacinthe, MRC des Maskoutains, Montérégie		0	3	1

Cochez si suite au verso ☐

[1] **Hivernage** : Site ou caveau utilisé en hiver pour rassembler et hiverner des ruches.

[2] **Production** : Site utilisé par le propriétaire durant la saison estivale pour la production de miel. À cette catégorie sont associés les sites temporaires utilisés au printemps ou à l'automne, avant ou après la miellée.

[3] **Pollinisation** : Site où sont transportées des ruches pour permettre la pollinisation de cultures moyennant une rénumération pour l'apiculteur.

N^O DE DOSSIER
(Usage interne)

RENSEIGNEMENTS SUR LES SITES DE RUCHERS PAR MUNICIPALITÉ ET VOCATION (SUITE)

Municipalité, MRC, région		Hivernage [1]	Production[2]	Pollinisation[3] commerciale
Exemple : Saint-Hyacinthe, MRC des Maskoutains, Montérégie		0	3	1

[1] **Hivernage** : Site ou caveau utilisé en hiver pour rassembler et hiverner des ruches.

[2] **Production** : Site utilisé par le propriétaire durant la saison estivale pour la production de miel. À cette catégorie sont associés les sites temporaires utilisés au printemps ou à l'automne, avant ou après la miellée.

[3] **Pollinisation** : Site où sont transportées des ruches pour permettre la pollinisation de cultures moyennant une rénumération pour l'apiculteur.